Vol. XXXVI   Saint-Boniface, Manitoba, 6 Février 1907.   No. 13

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

CHOSES DE FRANCE

LES DERNIERS GRANDS ENTERREMENTS

Du "Journal des Débats":

LES SERVICES FUNÈBRES

Les services funèbres de MM. Ferdinand Brunetière et Cassigneul ont marqué la fin de nos grands enterrements, au moins des enterrements en vue, effectués sous l'ancien régime du Concordat. On sait que l'Eglise a manifesté la volonté formelle, qui doit faire loi pour les fidèles, que les cérémonies funèbres,—comme d'ailleurs, celles des mariages,—en vienent à revêtir un très grand caractère de simplicité. Cette volonté tend même à établir un niveau égalitaire entre les diverses classes sociales.

C'est ainsi qu'à la date d'aujourd'hui l'église interdit l'apposition de toutes tentures dans les cérémonies de deuil. On sait que d'autres part le préfet de la Seine a déclaré que ces tentures ne seraient point introduites sans l'autorisation du curé—ce qui semblerait indiquer que le curé a encore des autorisations à donner (?) L'Eglise, de son côté, a voulu éviter que des attributs profanes, maçonniques même, viennent à être apposés sur les tentures, par les soins d'amis du défunt, en dehors même de toute ingérence de la part de la famille.

Les catafalques, également, doivent disparaitre du matériel religieux des obsèques. Les cercueils doivent être placés simplement sur deux tréteaux, à l'entrée de l'église pour la levée du corps, puis au haut de la nef pour le service et l'absoute. Six cierges au maximum doivent brûler alentour. Deux prêtres seulement assistent, l'un a l'effet de dire la messe, le second pour la levée du corps et l'absoute. De même, deux chantres seulement, qui se doivent faire entendre sans accompagnement.

L'ancienne 6e classe est devenue la première. Elle rassemblera plus particulièrement dans les quartiers du centre les riches et les pauvres. Néanmoins, — et en vue des quartiers indigents où les fidèles ne peuvent dépenser la somme uniforme de 64 fr.,—la 7e et la 8e classe se trouvent maintenues. Le nombre de cierges peut n'être plus que de deux à quatre; les chantres sont supprimés.

Les nouvelles dispositions tendent à faire se rapprocher l'Eglise actuelle des mœurs de la primitive Eglise.

—

La première cérémonie funèbre sous la nouvelle règlementation, a été célébrée, ce matin, à dix heures, à l'église de la Trinité. L'enterrement était de sixième classe, la première classe du régime nouveau. Pas une draperie, ni à la porte ni dans la nef. Au catafalque avaient été substitués deux simples tréteaux de bois, qu'entouraient six cierges allumés. Au maître-autel, six cierges également. Quatre prêtres assistaient à la levée du corps, et un cinquième officiait. Les grandes orgues se taisaient; seul, l'harmonium accompagnait les deux chantres, dernier reste de la maîtrise.

Un petit incident à signaler: la receveuse de chaises ayant réclamé le prix de sa place à un assistant, celui-ci répondit: "Je ne paye pas, je suis de l'administration. Je suis ici pour vous surveiller". La receveuse n'insista pas.

Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la quatrième séance régulière du vingt-quatrième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le lundi, 14 janvier 1907.

Étaient présents les conseillers Gauvin, Collin, Jean, Pelletier, Cusson et Marion. En l'absence de son honneur le maire Bertrand, le conseiller Gauvin, en sa qualité de pro-maire, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance régulière est lu et confirmé.

Proposé par le conseiller Pelletier, secondé par le conseiller Marion, que la requête de MM. A. Despatis et al soit référée au comité des travaux publics. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion, que les communications de MM. Chs Stewart & Co., et F. A. Taunton soient filées. Agréé.

Proposé par le conseiller Collin, secondé par le conseiller Pelletier, que les communications de MM. Chalmers, Hamilton & Fombeur soient référées au comité des finances. Agréé.

Proposé par le conseiller Jean, secondé par le conseiller Pelletier, que le compte de The Collin Co., Ltd, $21.35, ainsi que les communications de MM. Birkett & Heim, D. H. McCalman soient référées au comité des finances. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion, que M. Bellemare soit engagé comme assistant mécanicien pour 1907 à raison de $65 par mois, à condition qu'il remplisse son devoir conformément aux ordres du comité et de l'ingénieur de la ville. Agréé.

Proposé par le conseiller Collin, secondé par le conseiller Pelletier, que le règlement No 433, pourvoyant à la nomination des évaluateurs de la ville pour l'année 1907 soit introduit et subisse sa premiere lecture. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion, que le règlement No. 432, concernant la pose des fils électriques, etc., soit introduit et subisse maintenant sa deuxième lecture. Agréé.

Le conseil se formant alors en comité général sous la présidence du conseiller Marion, le dit règlement No. 431 est étudié et adopté par le comité général sans amendement. Le comité se lève et son président fait rapport au conseil que le dit règlement a été adopté, et sur motion du conseiller Marion, appuyé par le conseiller Cusson, le dit règlement No. 431 subit sa troisième lecture et est passé sous son titre.

Proposé par le conseiller Collin, secondé par le conseiller Cusson, que le Sec.-Trésorier soit autorisé à pourvoir à l'engagement d'un assistant pour son département en remplacement de M. Lucien Lamoureux, démissionnaire, et qu'un cautionnement soit exigé de tous les employés du bureau du Sec.-Trésorier qui ont accès à la perception et que dans le cas où les dits employés offriront une caution autre que d'une Compagnie de Garantie incorporée, les dits cautionnements offerts devront être acceptés par le comité des finances. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, secondé par le conseiller Marion, qu'une copie du règlement No 431, concernant la lumière électrique soit transmise aux personnes suivantes: Chs Stewart & Co.: F. Deny, Winnipeg Electric Railway Co., Bell Telephone Co, C. P. R. Telegraph Co., C. N. R. Telegraph Co., G. N. W. Telegraph Co. et R. J. Swain. Agréé.

Proposé par le conseiller Cusson, seconde par le conseiller Marion, qu'un congé de six semaines soit accordé au conseiller Metcalfe. Agréé.

Et la séance est levée.

MENUS PROPOS

LES FABRICANTS DE MOTS

Les médecins sont des fabricants de mots;—j'écrits m-o-t-s; prière à MM. les typos de ne pas imprimer m-a-u-x.

C'est ainsi que les gens qui se rongent les ongles sont des onyxophanomanes; ceux qui croisent les jambes sont des kratopodomanes; ceux qui se mettent le petit doigt dans l'oreille des otodactylomanes.

Il y en a comme cela pour tous les petits tics communs aux hommes. Bornons là une énumération qui deviendrait vite fastidieuse. Mais signalons toutefois aux adolescents qui caressent de leur main droite une moustache naissante, qu'ils sont des kirstakostœpsomanes.

Eh bien! et les savants qui s'amusent à cataloguer et à baptiser ces manies, comment les appellera-t-on?

Le Manitoba.

MERCREDI, 6 FÉVRIER 1907

LES ELECTIONS GENERALES

Elles sont maintenant à l'ordre du jour.

Qu'elles viennent en mars, comme l'affirme le *Free Press*, ou qu'elles viennent en juin, comme l'affirme la *Tribune*, la campagne électorale commencera bientôt.

Le gouvernement Roblin sera maintenu au pouvoir.

Nous n'écrivons pas ceci par partisannerie. Mais nous voulons renseigner exactement nos lecteurs sur la situation. Les journaux libéraux qui essaient de faire croire aux électeurs que le parti libéral va monter au pouvoir *savent* qu'ils mentent.

On faisait contre le gouverne- McBride, à la Colombie Anglaise, les mêmes prédictions qui se font contre le gouvernement Roblin. Et pourtant M. McBride a défait les libéraux à la Côte.

M. Roblin peut compter sur une majorité de vingt-cinq voix à la Chambre.

Les libéraux eux-mêmes admettent privément leur défaite prochaine.

Dans la Colombie Anglaise

Elections générales à la Colombie Anglaise, samedi dernier.

Victoire éclatante pour le parti conservateur.

M. Richard McBride, le premier-ministre, élu dans deux comtés, Victoria et Dewdney, aura dans la nouvelle législature une majorité de vingt-quatre voix. Le gouverneur McInnis, du Yukon, lancé dans la lutte au bénéfice du parti libéral par le gouvernement libéral d'Ottawa, reste sur le carreau ; le juge Henderson, qui avait aussi quitté le Banc, pour aider le parti libéral, a mordu la poussière.

Vancouver et Victoria ont élu des députés conservateurs dans toutes leurs circonscriptions.

Bref, c'est une victoire complète pour les conservateurs ; c'est une déroute pour le parti libéral.

Et pourtant, les journaux libéraux, le *Free Press* de Winnipeg, en tête, sonnaient, samedi matin encore, le glas funèbre de l'administration Mc Bride. Ce qui devait être un enterrement s'est transformé en une marche triomphale !

Ceci aura un excellent effet sur les élections générales au Manitoba, où M. Roblin est en train de balayer la province.

Qu'on s'organise avec méthode, c'est notre cri, plus pressant que jamais.

L'appreciation d'un Persecuteur

M. Combes, l'ancien président du conseil en France, vient d'écrire, dans un journal de Vienne, un long article sur la situation religieuse en France.

M. Combes est un persécuteur connu et reconnu ; il est responsable pour une bonne part de l'état de choses actuel ; et pourtant voici ce qu'il écrit au journal viennois :

"Non, Pie X n'agit pas comme un entêté ; il agit comme un Pape conscient de sa fonction, conscient aussi de la doctrine catholique et de la mission qu'il a de la garder. Son intransigeance n'est pas l'intransigeance d'un homme ; c'est l'intransigeance d'une doctrine, et cette doctrine, il n'est pas loisible à cette homme de la méconnaître ou de la [illegible]. Il estime avec raison qu'il [illegible] hon- la chaire pontificale, sous peine de commettre, en matière d'enseignement catholique, une véritable forfaiture."

Les catholiques protestent contre le mot "intransigeance", dont se sert M. Combes ; mais ils doivent tout de même lui savoir gré d'avoir ainsi justifié l'attitude du Pape. Il sort quelque fois de ces aveux étonnants de la bouche des méchants ! On peut voir par ces lignes ce qu'il faut croire des dépêches qui nous représentent Pie X comme un violent et un obstiné. C'est après de longues réflexions que le Pape a prononcé le *Non possumus*.

M. JOSEPH BERNIER,
Candidat du Gouvernement Roblin dans le comté de Saint-Boniface.

Le Comte de Saint-Boniface

M. JOSEPH BERNIER CANDIDAT

Une convention politique a invité, mercredi dernier, monsieur Joseph Bernier à être candidat du gouvernement Roblin dans le comté de Saint-Boniface aux prochaines élections.

Cette convention était nombreuse ; toutes les localités du comté avait des représentants. Norwood, à lui seul, avait envoyé quarante électeurs.

Les salles du club Cartier étaient remplies ; les organisateurs de la convention eux-mêmes ne s'attendaient pas à pareille manifestation. Ce qui n'était que simple assemblée préliminaire à la lutte s'est transformée en véritable démonstration populaire. Ceci est d'autant plus satisfaisant que le club libéral de Saint-Boniface, toujours courtois à rebours, avait monté dans ses propres salles un *smoker* destiné à diviser les électeurs de la ville en deux assemblées. Cette tentative, d'invention légèrement mesquine, n'a pas nui à la convention conservatrice.

Les amis du gouvernement Roblin paraissent bien résolus à faire à monsieur Chevrier une lutte à fond. Dès le début, on s'organise avec méthode et l'on est froidement et énergiquement décidé à consacrer à la lutte tout l'effort nécessaire pour enlever le comté à monsieur Chevrier.

Il s'agit de travailler avec confiance et une inlassable persévérance. Pas une journée de ralentissement dans l'assaut ; non plus, pas d'enthousiasme décevant. Simplement du travail constant, méthodique, de l'assiduité dans les comités, une surveillance rigide contre les actes des adversaires.

Les circonstances sont favorables ; il y a des revirements d'opinion sérieux en notre faveur ; plusieurs partisans importants de M. Chevrier lui tournent le dos parcequ'il les a trompés.

Encore une fois profitons de tout, mais travaillons.

M. Joseph Bernier, de nouveau sur les rangs, s'est mis en campagne dès le lendemain de la convention. On peut compter qu'il fera sa part de la lutte. Il n'y a qu'une chose à laquelle il ne se pliera pas : c'est la corruption électorale. M. Bernier ne se fera pas corrupteur public. Ses adversaires doivent garder pour eux toute la responsabilité des infamies qui ont marqué la dernière élection de Saint-Boniface et celle de Provencher. Les conservateurs auront cette année [illegible]ssaire, impérieuse, de surveiller étroitement les libéraux afin de prévenir toute fraude, ou de la punir si elle se commet. Nous espérons que les conservateurs ont payé assez cher leur excès de *mansuétude* pour ne plus consentir à se laisser voler !

Donc, à l'œuvre, avec une vigueur ininterrompue, et la victoire est à nous.

CONVENTION

Il y avait des délégués de partout : Saint-Boniface, Norwood, St-Vital, St-Norbert, Ritchot, St-Adolphe, Ste-Agathe, Niverville. L'élément belge, aujourd'hui si important et si nombreux, avait envoyé plusieurs représentants, pourvus de messages de bon vouloir et d'appui dévoué.

L'hon. Colin H Campbell, procureur-général de la province, occupait le fauteuil d'honneur en qualité d'hôte de la soirée.

A sa droite, se trouvait monsieur Frederick Dale, président du club conservateur de Norwood; à sa gauche, monsieur J. A. F. Bleau, président du club Cartier.

Les officiers des deux associations étaient aussi présents. La salle était comble.

M. J. A. F. Bleau ouvrit la séance par quelques remarques appropriées ; il informa régulièrement l'assemblée du but de la convention : choisir un candidat pour appuyer le gouvernement Roblin dans le comté de Saint-Boniface aux prochaines élections.

M. Dale, le président de l'association conservatrice de Norwood, se leva, et proposa que monsieur Joseph Bernier fut ce candidat. Cette motion a été secondée par M. J, T. Later, de Norwood ; par M. J A. Senécal, ex-président du club conservateur de Saint-Boniface ; M. Pierre Dumas, préfet de la municipalité de St. Vital, M. P. Cloutier et M. Jos. Champagne, de St-Norbert, M. F. Courchêne de St-Adolphe, M. F Lemoine, M. A. Guertin et M. P. Gauthier, de Ste-Agathe.

Ce fut au milieu de vifs et très sincères applaudissements, nous pouvons dire davantage, au milieu d'un enthousiasme considérable, que monsieur Bernier fut invité à prendre la parole. M. Bernier a fait, en anglais et en français, deux excellents discours ; et l'impression chez tous en a été bonne : monsieur Bernier n'est pas demeuré inactif pendant les trois dernières années qui viennent de s'écouler. Il a suivi de près la politique, et les aperçus qu'il en a donnés font prévoir qu'il discutera à fond devant l'électorat toutes les questions qui sont du ressort du gouvernement provincial.

M. Bernier a été bien inspiré en acceptant la candidature qu'on lui offre ; il y a pour le comté de Saint-Boniface le devoir de montrer au député actuel que les démagogues et les prévaricateurs politique, n'ont pas de faveur à attendre de l'électorat en ce pays. Pendant toute la session provinciale, M. Chevrier a été le bouffon de la Législature, et nous a placés en fausse position.

La semaine dernière encore, M Chevrier, trop poltron pour être franc, mais assez malicieux pour tout oser, a perfidement insinué que certains députés locaux faisaient du péculat avec les terres publiques. Un député conservateur, M. Steele, s'est levé séance tenante, et a sommé M. Chevier de nommer, s'il le pouvait, ces députés corrompus. M. Chevrier, pris au mot, a été obligé d'avouer péniblement qu'il n'avait voulu accuser ses collègues d'aucune malversation. Le comté de Saint-Boniface a donc eu la honte, a donc subi l'ignominie de voir son député cloué au pilori en accusateur confondu !

Le comté se doit à lui-même de se défaire d'un tel fardeau. C'est pour cette raison que M. Bernier est sur les rangs. J'ai, eu, a dit M. Bernier, des doutes sur l'opportunité pour moi d'être candidat ; si je n'avais consulté que le souci de mon bureau et de mes affaires, je serais resté dans la vie privée mais devant l'insistance pressante de mes amis j'ai cru devoir céder. Je suis prêt à faire ma part, ma grande part de travail, mais je demande à mes amis de me seconder. Ce sera leur élection et leur triomphe. Cette convention est enthousiaste, mais ce n'est qu'un beau commencement. Les intérêts de notre parti, et par conséquent, la prospérité de la province, sont en jeu. Je dois donc dire à mes amis que cette lutte, je la ferai avec vigueur. La bataille sera rude. Je ne veux rien dire aujourd'hui contre mon adversaire probable, le député actuel de Saint-Boniface. Il a une certaine habileté, que je me glorifie de ne pas avoir. Pourquoi êtes-vous ici, Messieurs ? Vous êtes ici comme de bons citoyens, et j'accepte de vos mains le drapeau conservateur, pour le défendre par moyens légitimes : je ferai une élection honnête. Le temps est venu pour tous ceux qui se respectent de montrer du doigt les corrupteurs publics; le temps est venu prouver que la corruption n'est pas le plus fort atout d'un candidat.

Nous devons relever le niveau de la politique. Nous devons faire appel aux meilleurs sentiments de l'électorat. Je ne me servirai pas contre mes adversaires des moyens qu'on emploiera contre moi, des moyens qu'on a employés dans l'élection de Provencher. Il n'y a pas de satisfaction pour un député à siéger à la Chambre quand il sait qu'il a corrompu l'électorat. J'entrerai au parlement par la grande porte, non à cheval sur une barrique d'argent ou autre chose. Je veux travailler, mais je veux travailler comme un homme soucieux de sa dignité.

Nous avons au milieu de nous le procureur-général de la province : il vous fera le discours politique de la soirée. Cependant, je résume en deux mots mon programme : *je suis un partisan du gouvernement Roblin.*

Je crois que M. Roblin est aujourd'hui l'homme d'Etat le mieux inspiré du Canada. Sa parole est sacrée. Par sa claire vue des choses, il a mis la province sur un pied de grande prospérité.

M. Roblin, voulant épargner des impôts à la classe laborieuse, a taxé les grandes corporations. Il a, par cette taxe et par sa politique de chemins de fer, sauvé $2,000,000 à la province chaque année. La question des finances de la province devra faire l'objet d'explications développées, au cours de la prochaine campagne. L'hon. M. Campbell discutera la question du téléphone d'Etat, mais laissez-moi vous dire dès ce soir que je suis contre le monopole effrayant de la compagnie Bell.

Un autre point : l'extension des limites de la province. Quel est le citoyen loyal qui ne désire pas l'agrandissement de nos frontières ? C'est un article important du programme du gouvernement Roblin, du mien, aussi, par conséquent. Le parti libéral à Ottawa, secondé en sous-main par nos libéraux d'ici s'opposent à cet agrandissement.

La question du drapeau ! On a voulu ridiculiser la politique du cabinet au sujet du drapeau. C'est une grave question, et je suis d'emblée avec ceux qui croient important d'enseigner aux enfants le respect du drapeau anglais, de ce Union Jack qui protège nos droits. Le *Union Jack* est aujourd'hui le drapeau du plus grand souverain de la terre. Et nous, Canadiens français, nous devons défendre ce drapeau. Vous savez la parole historique : en cas de danger, le dernier coup de canon tiré sur le St-Laurent pour le drapeau anglais le serait par un Canadien-français. Il est important que dans ce pays, où les races sont si diverses, le drapeau nous réunisse tous dans une commune pensée de loyauté envers la constitution du pays et la couronne d'Angleterre, Anglais, Français, Métis, Belges, Polonais, nous devons nous aimer les uns les autres ; le drapeau qui nous abrite et qui nous donne à tous la liberté est un signe de ralliement : c'est pourquoi nous croyons que le gouvernement Roblin est sage d'enseigner aux enfants des écoles, dès le bas âge, ce que c'est que le drapeau de notre roi. M. Bernier termina son discours par une chaleureuse péroraison où il fit appel au dévouement de ses amis dans la tâche qu'il entreprenait. M. Bernier a été salué plusieurs fois par d'enthousiastes applaudissements ; il est toujours excellent orateur et il est bien décidé à faire face à tout venant durant la prochaine lutte.

***

Après M. Bernier, l'Hon. M C. H. Campbell a prononcé un grand discours. Il a félicité la convention d'avoir choisi M Bernier comme candidat. Ce candidat, dit-il, a l'appui entier du gouvernement ; tous nous serons heureux de le voir reprendre son siège à la Législature.

Le procureur-général a ensuite traité surtout de la question du téléphone. Il a montré de façon bien claire que le chef de l'opposition, monsieur Brown, a changé d'opinion sept ou huit fois sur cette question et paraît disposé à changer encore, si c'est nécessaire M. Brown est une girouette qui consulte le vent d'abord, puis, se tourne en conséquence, dans le but exclusif de racoler des votes. Pauvre *leader*, triste parti ! M Campbell a été écouté avec une attention soutenue.

Après l'hon. procureur-général, ont aussi adressé la parole : MM. Dale, Later, de Moissac, P. Gavaert. Wynant, J. C. Smith. Winder, Edgar.

A la fin de la réunion une motion de confiance dans le gouvernement, proposée par M. Smith, secondée par M. Anderson, (Norwood) a été votée à l'unanimité.

Une date bien trouvée

Les adversaires du gouvernement Roblin se choisiront un candidat pour le comté de Saint-Boniface, le 14 du courant. Le 14 février est le jour de la Saint-Valentin, la fête, par conséquent, de tous les bouffons. M. Chevrier doit être heureux qu'on ait eu la délicatesse de glorifier de la sorte un anniversaire dont il peut si bien se réclamer !

Notes Politiques

Le *smoker* organisé par les libéraux de Saint-Boniface, pour faire échec à la convention conservatrice, n'a pas eu un succès extraordinaire. Cinquante personnes, à peu près. M Chevrier s'est proclamé certain de son élection, certain aussi du triomphe de M. Brown. Or la vérité, dite en toute franchise, c'est que M Brown va être battu dans toute la province, battu dans son propre comté au Portage-la-Prairie et M. Chevrier battu dans Saint-Boniface.

***

M. le docteur Gervais ne se présente plus dans Carillon—dit-il ! Sa carrière politique finie dans une semaine ! Sa candidature a vécu ce que vivent les roses... Telles sont les rumeurs. Si elles sont vraies, nous félicitons cordialement M. Gervais de s'être retiré de la lutte et de n'avoir pas été longtemps la dupe d'une coterie en quête d'une victime.

PLUS TARD : On nous dit maintenant que M. Gervais reste sur les rangs. M. Préfontaine ne s'en portera pas plus mal.

***

Les conservateurs feront une convention générale du parti à Ottawa l'été prochain.

***

Le *Free Press* fait tapage au sujet de la candidature de monsieur Aimé Bénard dans le comté d'Assiniboia. Ceci montre une chose : c'est que le *Free Press* est inquiet sur le sort de ce comté, actuellement représenté par un libéral. Ces inquiétudes sont motivées, car monsieur Bénard, qui reçoit sans cesse de nouvelles adhésions, va certainement battre M. Joseph Préfontaine.

Politique Internationale

La visite de M. Root, ministre des Affaires Etrangères des Etats Unis, à Ottawa, n'est pas un pur voyage de courtoisie internationale.

Les Etats-Unis et le Canada ont, nous ne dirons pas des différends, mais des questions à régler.

Nos frontières couvrent une distance d'environ 4,000 milles. Ces frontières sont sur terre et sur les eaux.

Il y a donc des intérêts considérables en jeu : intérêts de pêcheries, de puissance électrique, de navigation, etc.

Les rapports industriels des Etats-Unis et du Canada sont aussi en cause.

Nous espérons que les négociations actuelles ne tourneront pas comme celle des frontières de l'Alaska.

En cette dernière affaire, le gouvernement des Etats-Unis nous a manqué de parole et de loyauté. Après s'être engagé de la manière la plus formelle et la plus publique à nommer des arbitres impartiaux, nos voisins ont choisi trois hommes qui avaient exprimé d'avance leurs opinions.

La diplomatie anglaise, malgré la sollicitude qu'elle nous porte, a, dans presque toutes les occasions, incliné du côté des Etats-Unis.

M Root a acquis une influence très considérable aux Etats-Unis. On le désigne comme successeur de M. Roosevelt à la présidence.

Il est, cela est manifeste, l'homme de confiance du chef de la République Americaine. Car dans ces derniers temps, c'est à lui que les missions les plus importantes ont été confiées. *La Patrie.*

NAISSANCE

A Saint-Boniface, le 31 janvier 1907, la femme de M. O[illegible] Bibeau, 2 jumeaux, un garçon et une fille. Le garçon porte les noms de Louis-Wilfrid : M et Mme W. Jacques, parrain et marraine. La fille porte les noms de O[illegible]-Eléonore : parrain et marraine, M. et Mme F. Paquin.

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une application sera faite au parlement du Canada à la presente session pour un acte, incorporant une compagnie sous le nom de "The International Canal and Power Company" avec pouvoir de construire un canal entre les points suivants; (a) Depuis Thunder Bay au Lac Superieur ou de Pigeon River par la route la plus facile jusqu'au Lac des Bois. (b) Depuis le lac des Bois à la rivière Rouge ou du lac des Bois à un point sur la rivière Winnipeg et de là par la dite rivière jusqu'au lac Winnipeg (c) depuis l'embouchure de la rivière Assiniboine en remontant la dite rivière jusqu'à la ville de Brandon ; (d) Depuis le lac Winnipeg jusqu'à Cross Lake de manière à créer une voie navigable depuis le lac Superieur jusqu'à l'embouchure de la rivière Saskatchewan et la ville de Brandon, avec toutes les écluses, bassins, quais, jetées, ponts, réservoirs, chemins et autres travaux ; de construire des glissoires, écluses et autre travaux pour faciliter le transport du bois, transporter des marchandises; avec pouvoir de changer ou alterer le cours d'une rivière quelconque non navigable, rencontrant ou avoisinant le dit canal ; avec pouvoir de trafiquer du bois ; de bâtir acquerir et se servir de bateaux ou autres; avec droit de collecter et lever des prix de passage ; aussi de construire des chemins de fer, chars de rue, travaux d'irrigation, élévateurs, bacs, entrepôts, hotels, telegraphes, telephones, lumiere electrique, ou pouvoirs que conques, et de produire, trafiquer ou transmettre pour une raison quelconque des pouvoirs d'eau electrique ou toute autre sorte et tout ce qui s'apporte ; avec pouvoir aussi d'acquerir et operer les pouvoirs d'eau sur les rivières Pigeon et Arrow, avec pouvoir de creuser pour avoir du gaz et de construire et operer des lignes de transmission, fils, pot aux et tunnels, ou autres manières quelconque de transmettre le pouvoir electrique produit à la baie du Tonnerre et à Rainy River ; d'exercer tous les droits d'expropriation accordes par l'acte des chemins de fer, 1903, avec tous les autres pouvoirs nécessaires ou accessoires aux projets énoncés avec pouvoir d'amalgamer "The Winnipeg Canal and Water Power Company" ou d'autres compagnies avec des pouvoirs semblables.

A. E. HONEYWELL,
Pour les applicants.

Daté à Ottawa,
ce 15 jour de janvier, 1907.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à 5 heures p. m lundi le 11 février 1907 des soumissions pour les marchand ses mentionnées ci-dessous, savoir :

2000 pieds de boyaux à incendie de 2½ pouces.

300 pieds de boyaux à incendie de 2 pouces.

Un dépôt de 5 p. c. devra accompagner chaque soumission.

Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

St. Boniface, 17 janvier, 1907.

Par Ordre,
J. B. COTE
Secrétaire-Trésorier.

Demain soir

Il y aura, demain soir, jeudi, au club Cartier, une réunion des amis du gouvernement Roblin. Cette réunion sera importante. Tous ceux qui ont à cœur le triomphe du gouvernement, tous ceux qui ont bonne volonté et cœur généreux au travail sont invités à se rendre demain soir au Club Cartier. Il convient de se mettre à l'œuvre sur l'heure.

Monsieur l'Abbe Fillion

Les Cloches de Saint Boniface

M. l'abbé Filion curé de St-Jean-Baptiste est mort très promptement, d'un empoisonnement du sang survenu à la suite d'une petite écorchure au doigt. Aussi dur pour lui-même, que prévenant et bon pour les autres, M. Fillion ne prit guère garde à cette petite blessure; et malgré l'avertissement du docteur, il n'y apporta aucune attention. Malheureusement, le mal s'envenima tout à coup, et au bout de trois jours, inspira une réelle crainte. Lundi, le 7 janvier, M Fillion était allé à Letellier, et le mardi il disait la messe de mariage d'une de ses petites nièces Il était souffrant mais n'attribuait pas à sa légère blessure le malaise qu'il ressentait, bien qu'il eut le doigt déjà très enflé. Jusqu'au vendredi soir cependant, rien ne pouvait faire prévoir un danger imminent. Le soir de ce jour, il prit son souper comme à l'ordinaire ; puis après la veillée, il se mit au lit à l'heure habituelle. Vers le milieu de la nuit, M. le Vicaire ayant entendu du bruit dans la chambre de M. le Curé, se hâta d'aller voir ce qu'il y avait En entrant, il aperçut M. le Curé écrasé sur le plancher et incapable de tout mouvement. Avec l'aide du domestique, il parvint à le remettre dans le lit. M. le Curé se mit alors à délirer. Le docteur fut aussitôt appelé et dès que M le Curé eut repris connaissance, il l'avertit qu'il n'en avait pas pour longtemps à vivre. Parfaitement revenu à lui, M. le Curé se prépara aussitôt à recevoir les derniers sacrements. Il fit une confession générale à son vicaire M. l'abbé Giroire, qui lui administra aussitôt l'Extrême Onction et lui donna la communion. M. le Curé fit tout cela avec un calme et une sérénité aussi étonnants qu'admirables. La mort ne l'effrayait pas d'ailleurs car, depuis longtemps il en parlait et semblait l'appeler. Au jour de l'An, après avoir remis les règlements de l'école à un des commissaires, M. Fillion lui disait avec calme: Maintenant que j'ai des Sœurs pour mes petites filles et des frères pour mes garçons, je suis content, j'ai fini ma tâche et il me semble que je n'ai plus qu'à partir. Son insistance sur sa mort prochaine était frappante et, maintenant que la mort est venue, ses paroles d'alors ne peuvent apparaître que comme de réelles prédictions de ce qui devait, hélas! se réaliser si vite. C'est avec un calme complet et une foi admirable que M. Fillion répondit jusqu'à la fin aux prières des agonisants que son vicaire et deux religieuses de Jésus-Marie récitaient auprès du fauteuil dans lequel il était assis. Enfin, vers les 10 h. M. le Curé tomba dans le coma et rendit peu après, le dernier soupir. Il s'est éteint si doucement que les religieuses présentes ne s'en apperçurent pas tout d'abord. Ce ne fut que plusieurs minutes après qu'elles se rendireat compte de la trop triste réalité.

Au College

L'Académie Française du collège de Saint-Boniface nous a donné lundi soir une séance littéraire et artistique dont nous ne saurions faire trop d'éloges. Nous avons été fiers de cette belle et vaillante jeunesse qui passé ses journées à l'étude et qui peut ainsi se faire si magnifiquement applaudir quand elle se présente en public.

La pièce de résistance de cette séance a été un débat d'un intérêt très captivant: L'influence de la presse comparée à celle de l'école. M. M. J. B. Sauvé et M. Alexandre Bernier avaient charge de ce débat qu'on a suivi avec une intense attention. Trois juges distingués: le R. P Dugas, recteur du collège, M. l'abbé Béliveau et M. Roger Goulet ont donné la palme au défenseur de l'école, mais ils ont aussi très

justement rendu hommage au très éloquent discours du tenant de la presse. Mgr l'Archevêque a terminé la soirée par un gracieux discours de félicitations aux orateurs et à leurs professeurs.

Le programme comptait aussi une scène très spirituelle du Malade Imaginaire, un beau travail littéraire par M J. B. Prince, sur l'histoire du Canada, une déclamation à l'emporte-pièce par M Alexandre Lambert, et plusieurs morceaux de musique vocale et instrumentale sous la savante direction du R. P. Cotter.

Nous félicitons cordialement notre collège et ses élèves. Cette séance nous révèle le labeur admirable qui se fait dans cette maison consacrée à l'instruction de la jeunesse catholique du pays. Au R. P. Chosegros, le directeur de l'Académie, nous devons un mot spécial de remerciement pour cette splendide soirée.—*Communiqué.*

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Congé de sortie, hier, au collège,

—La population catholique de Winnipeg est de 13,000.

—La disette de combustible se fait encore une fois péniblement sentir à Brandon.

—Mde Bertrand, avenue Provencher, donne ce soir une réception de jeunesse.

—Il y a eu mercredi dernier une jolie soirée chez madame G. Couture, avenue Provencher.

—Madame Dr. G. A. Dubuc, Avenue Provencher, recevra, vendredi, le 8 du courant, de 4 heures, à 6 heures.

—M et Mde F. Lavoie sont arrivés d'une promenade de plusieurs semaines dans la province de Québec.

—M. Delisle, ingénieur de la ville, est de retour d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—Le Rev. M. St. Amand, de Pine Wood, a été nommé curé de St Jean-Baptiste en remplacement de feu M. l'abbé Filion.

—Assemblée des membres de l'Union Ste-Cécile ce soir à l'Ecole Normale. On compte sur une réunion nombreuse.

—La neige a forcé les compagnies de chemins de fer depuis huit jours à canceller plusieurs trains sur les lignes locales.

—A Vendre: En bloc, chevaux et voiture, harnais, robes de carriole, express et camion. S'adresser à M. E. N. Bourgoin, 459 rue St-Joseph.

—On demande des jeunes filles pour travailler aux pantalons et vestes pour une maison de gros. S'adresser à la manufacture 165 Rue James Est Winnipeg.

—M André Hoogenstraaten rue Alfred, Winnipeg, a donné samedi soir, un diner en l'honneur de Monsieur Joseph Bernier, candidat du Gouvernement Roblin.

—M. Jos. Bourgeault doit déménager ses scieries de pierre de Winnipeg à St Boniface dans quelques semaines sur un vaste terrain près de la rivière la Seine.

—Toutes les personnes qui souffrent du mal de tête, de la névralgie ou d'une fatigue quelconque des yeux feraient bien de consulter notre expert en optique, gradué de la Horshippal Company, manufacturiers de lunettes, à Londres Angleterre. Satisfaction garantie dans tous les cas. Toutes commandes pour les lunettes reçues par la malle recevra une attention particulière. Envoyer pour le catalogue pour la liste de nos prix. Nous parlons français. Royal Optical Co. 327 Avenue du Portage, Winnipeg.

—Le C. N. R. annonce dans le moment une excursion à Chicago au prix de $24.75. C'est une superbe occasion pour ceux qui aiment à faire un rapide voyage aux Etats-Unis.

—M. Joseph Lecomte est revenu il y a quelques jours d'un voyage à la Colombie Anglaise Il est très content de ce voyage; il a beaucoup admiré le beau paysage de cette province.

—Monsieur Aimé Bénard, candidat conservateur dans Assiniboia, est retenu à sa chambre par la maladie. Son médecin lui prescrit un repos complet durant une dizaine de jours.

—Magnifique lot à vendre, rue St-Jean-Baptiste, entre l'avenue Provencher et Cathédrale. Bas prix et conditions faciles; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, ou à sa résidence, avenue Provencher.

—Perdue: Dimanche dernier entre le numéro 136 Est Notre-Dame et l'Hospice Taché, probablement sur les trottoirs, une montre d'or pour dame; prière de rapporter chez Watson's, 372 rue Main. Récompense libérale

—Un bachelier ès-lettres donnera des leçons, à résidence ou par correspondance, dans les deux langues (anglaise et française). Aussi, si on le désire, en allemand, italien et latin. S'adresser à M. N., Bureau du journal *Le Manitoba*.

—Le bureau de contrôle de Winnipeg surveille avec un soin louable l'approvisionnement de combustible de la ville. Depuis samedi, 750 cordes de bois et 2500 tonnes de charbon sont entrées à Winnipeg. De sorte que les craintes exprimées il y a quelques jours sont maintenant dissipées.

—Un comble: Un individu, un "tough" s'est présenté lundi soir chez le chef de police McRae de Winnipeg, a lancé une pierre dans une vitre, qu'elle a fracassée d'abord, pour ensuite causer d'autres dommages à l'intérieur. Conclusion: la demeure des policiers n'est pas plus en sûreté que celle des autres citoyens!

—Un individu s'est présenté, la semaine dernière devant un ministre protestant, à Prince Albert, en compagnie d'une jeune fille qu'il voulait épouser. Le ministre, au moment où il s'apprêtait à célébrer, a demandé l'âge de la jeune fille; elle n'avait que douze ans! Le ministre a renvoyé le couple sans les avoir mariés.

AVIS

Application sera faite au Parlement du Canada à la session actuelle pour incorporer une compagnie sous le nom de "Winnipeg & Northwestern Railway Company" pour construire et opérer un chemin de fer de Winnipeg vers le nord entre les lacs Winnipeg et Manitoba et le long de la Garrot River Valley ensuite vers l'Ouest par le Fort de la Corne ou auprès, ensuite le long de la rivière Saskatchewan Nord jusqu'à la rivière Lobstick avec embranchements (a) depuis un point sur la ligne principale près et à l'Ouest de Prince Albert jusqu'à Battleford; (b) depuis un point sur la ligne principale près de Sad'le Lake jusqu'au lac La Biche et (c) depuis un point sur la ligne principale nord-ouest de Victoria, du côté sud-ouest le long de la rivière Saskatchewan Nord à Edmonton allant au nord à Arthabaska Landing et declarant que l'entreprise sera à l'avantage du Canada.

A. T. DRUMMOND,
Pour les applicants.

Toronto, 11 janvier 1907.

AVIS

Nous avons plaisir à annoncer à nos clients que nous tiendrons désormais nos bureaux sur la

RUE GARRY, NO. 289

Juste en arrière du Free Press après le 1er Novembre.

De La Giclais & Cie.
289 Rue Garry.

AVIS.

Avis est par les présents donné que quand l'acte d'incorporation d'une compagnie sous le nom "the Manitoba Radial Railway Company" sera soumis au Parlement du Canada à sa présente session, demande sera faite du pouvoir d'étendre la ligne du chemin de fer proposée dans une direction nord, de Lunder vers un point sur les bords des lacs Winnipeg, à ou près des côtes de la Baie d'Hudson, dans le district de Keewatin.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requerants.

Daté à Winnipeg,
ce 18 jours de décembre 1906.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se poposent de veni dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE,
617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY,
77 York Street, Toronto, On

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE STICK

No 1

I

—Voici le compartiment des dames seules.

—Complet!... pas de chance!

—Celui-ci est vide, tu y seras bien.

—Seule! Oh non! J'aurais peur à chaque station de voir monter un rastaquouère... tenez, j'aperçois là deux vieilles têtes inoffensives.

—Mais les deux autres coins sont pris.

—Qu'importe! adieu mon oncle et merci.

Elle releva sa voilette, offrit sa joue à la barbe blanche du vieux monsieur qui l'accompagnait, et monta lestement les marches du wagon.

J'écrirai à ma tante.

—Nous serons contents d'avoir des nouvelles de ton voyage.

—Il n'est pas long, heureusement!

—N'oublie pas de t'arrêter encore à Amiens en repassant pour Paris.

—Certainement, c'est promis.

—Bien des choses à Vuiliers.

Elle eut un petit rire malicieux:

—Je leur dirai que, malgré mes instances, vous n'avez pas voulu venir les voir avec moi.

—Méchante, tu sais bien que vouloir et pouvoir ne s'accordent pas toujours.

—Soyez tranquille, ils ne me croiraient pas si j'essayais de vous calomnier... maman m'étranglerait... adieu, à bientôt.

—Bon voyage, écris-nous demain.

—Demain sans faute, adieu, adieu, mon petit oncle.

Le train s'ébranlait, elle quitta la fenêtre où elle s'était accoudé pour causer, et murmura une excuse en frôla à les genoux du respectable ménage qui s'y faisait vis-à-vis.

—Acceptez ce coin, Madame, dit un voyageur en venant vivement prendre place au milieu de la banquette.

Un souriant: "je vous remercie, Monsieur" le récompensa de ce bon mouvement, elle escalada les pieds goutteux d'un gros monsieur qui la séparait de l'extrémité du wagon à elle cédée si galamment, et s'assit en face d'une énorme dame dont la perruque rousse frissonnait sous les roses écarlates d'un chapeau abracadabrant, un teint de tomate, une robe chaudron à galons d'or, un mantelet surchargé de passementrie e de jais clair de lune parachevaient ce type flamboyant de marchande à la toilette.

—Est-ce pour fair cette caricature qu'il m'a offert son coin, pensa la voyageuse; l'autre ménage là-bas est l'antipode de celui-ci, il semble comme il faut, et ce jeune homme aussi, mais quand il cessera de m'espionner par-dessus son journal j'en tirerai mieux l'horoscope.

Elle prit dans le fourreau de toile grise qui enveloppait ses parapluies et ombrelles un numéro de la *Revue du Monde Catholique* et en jeta l'enveloppe à ses pieds après l'avoir froissée; le jour baissait, il lui fallut bientôt se contenter d'en couper les pages sous le regard toujours furtivement inquisiteur de son voisin de biais.

—Qui donc est-elle? se demandait-il, j'ai déjà vu ses traits... où?... quand?... jolie... blonde, de beaux yeux expressifs, gracieuse, l'air si doux... je la connais pourtant! voyons donc; elle ressemble à quelqu'un... non, à quelque chose... j'y suis! à la grande photographie qu'Hermine a sur son piano, robe blanche décolletée: oui, c'est cela, tout à fait, sauf la toilette; elle est encore vêtue de noir et porte le bandeau de veuve, il y a cependant trois ans, quatre ans même que M. de Luson est mort des suites d'une fluxion de poitrine attrapée le jour même de son mariage... si je pouvais ramasser l'adresse de sa revue je serais fixé;... elle va à Vuiliers... Vuiliers, ce nom n'est-il pas celui de ses parents...

Ses réflections furent interrompues par les interpellations criardes que la dame mastodonte adressait à son gros mari.

—Dis donc, Eloi, tu n'as pas emporté tes pantoufles fourrées, je parie! et ton rapport sur les betteraves où l'as-tu mis! Il faut le lire à Antoine tout de suite en arrivant, tu sais bien, car Julien n'en parlera pas, il est si occupé avec ses fourneaux économiques! belle invention, cette soupe populaire! on ruine les bourgeois en souscriptions pour engraisser des anarchistes, appâter des dynamiteurs; si on ne les nourrissait pas si bien ils s'en iraient ailleurs, nous en serions débarrassés. Au lieu de ça on réchauffe tous ces serpents dans notre sein et pour remerciement, ils nous font sauter.

La jeune voyageuse ne put réprimer un sourire: le vaste asile qu'eussent trouvé les serpents dans le sein plantureux de cette grosse femme lui parut fameux!

Celle-ci prit au vol ce sourire pour une marque d'approbation et d'un air aimable:

Y a-t-il aussi des fourneaux à Amiens, madame?

—Je n'habite pas Amiens, madame, mais je ne doute pas qu'il y en ait.

—Certainement, car dans les grandes villes les mendiants et les vagabonds sont plus exigeants que dans les petites localités.

—Les fourneaux économiques, repartit la jeune femme, sont, je crois, organisés surtout dans le but de venir en aide aux nombreuses familles: le salaire d'un seul ouvrier ne peut pas toujours procurer à tous les siens pain, gîte, vêtements, chauffage, suffisant en hiver.

—Ils n'ont qu'à faire des économies l'été.

—Ce serait prudent, mais si, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas de fonds de réserve, on ne peut pourtant les laisser mourir de faim.

—Oh! ils savent bien s'arranger pour ne pas périr, je vous en réponds.

—Oui, quand on les secourt à temps! j'ai vu cette hiver à Paris une famille pauvre, qui, à quatre heure du soir n'avait rien mangé depuis la veille.

La grasse rentière fit un geste incrédule.

—Ils étaient huit dans un taudis obscur, sans fenêtre, d'où la police leur avait signifié plusieurs fois d'avoir à déguerpir par mesure de salubrité publique; là sans meubles, sans feu, serrés les uns contre les autres pour se réchauffer, ils priaient Dieu en pleurant, le père sortait de l'hôpital; une de mes amies avaient causé avec avec lui, et par bonheur avait inscrit son adresse sur la liste ces gens à visiter.

—Pourquoi ne restent-ils pas dans leurs villages aussi!

—Les gros salaires des villes les attirent, puis la pauvreté règne à la campagne comme ailleurs; je connais certains enfants de Vuiliers...

Se reprenant: certains enfants de pauvres, veux-je dire, qui ne vivent que de pain sec, de pommes de terre et d'un peu de lait de chèvre; leur mère, veuve, met le dimanche du saindoux sur leurs tartines faute de beurre, et peu de chose sur leur corps en guise de vêtements.

—Excepté les veuves chargées d'enfants, vous conviendrez, madame, que les gens ne sont pauvres que par paresse et désordre?

—Ou par suite de maladie.

—Ceux-là vont à l'hôpital.

—Oui, mais chez eux plus de travail, par conséquent plus de paye et la gêne arrive au galop! Rien de plus doux alors que de la leur atténuer autant qu'on le peut.

—Pourquoi tant discuter avec cette affreuse pastèque, pensait le jeune homme, c'est trop de bonté ma foi! elle ne s'en fera jamais comprendre... Ah! la voici de mon avis! elle se pelotonne dans mon excoin et ferme les yeux, pour clore l'entretien sans doute!

Le réflecteur du wagon estompait l'ombre de ses cils châtains et affinait l'ovale de son visage dont les lignes gracieuses, peu régulières à l'analyse, conservaient au repos l'expression d'indicible douceur et de charme magnétique qui captivait de plus en plus le voyageur attentif.

La chaîne d'argent d'un rosaire noir qu'elle dissimulait dans ses mains s'égrenait lentement entre un pouce et un index révélateurs. Elle parut se réveiller à la station d'Albert et regarda, non sans une nuance d'inquiétude, le vieux couple must s'en aller.

—Vous êtes bien jeune pour voyager ainsi toute seule, dit la grosse commère à qui rien n'échappait, allez-vous encore loin?

—Je descends à Arras... pour prendre une autre ligne, répondit-elle évasivement.

—Une autre ligne, une petite ligne alors?

—Oui.

—Oh! c'est bon pie! la voix sans défense, on entend parler de tant d'aventures il y a tous les jours des crimes sur le journal!—Visiblement ennuyée, la jeune femme se replongea dans un somme libérateur jusqu'à ce que ses obèses voisins commençassent leur remue-ménage de départ.

A leur exemple, rassemblons nos affaires, se dit-elle; heureusement le tête-à-tête ne sera pas long, me voici bientôt arrivée.

Elle prit à la main son sac et son rouleau de parapluies, toute prête à descendre à la prochaine station. Dès que le train, bruyamment évacué par le couple lourdeau eut repris son élan, le jeune homme vint s'asseoir en face d'elle.

—Madame, voulez-vous me permettre de relever cette vitre?... l'énorme Bouddha féminin qui nous tenait lieu de paravent empêchait l'air froid de pénétrer ici... ajouta-t-il en souriant.

—Un signe d'assentiment lui répondit seul.

—Ferme-t-il pour m'étrangler sans que je puisse me faire entendre, pensa-t-elle, cette contre-façon de Bouddha était-elle prophète!... Non, il n'a pas l'air d'un assassin... faisons encore semblant de dormir et surveillons-le à travers les cils, par prudence.

(A suivre)